

<p><b>D 21-85</b></p> <p><b>TARIFS COMMUNAUX 2022 :</b></p> <p><b>INSTAURATION D'UN DROIT DE PLACE POUR LE STATIONNEMENT DES BUS DE TOURISME.</b></p> <p>Votants : 19</p> <p>Pour : 18 voix</p> <p>Contre : 0 voix</p> <p>Abstention : 1 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf novembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Dominique FROT, Adjoint au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSELIN Catherine POULAIN Elisabeth LEGRAND, Christian MASSON Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Nathalie MAHIER, Joanna DE KERGORLAY, Céline VOISIN Didier FRAGASSI Antoine ARIF, Patrick BLOSSE conseillers municipaux.</p> <p><u>Absent excusé :</u> Fabien DUPONT : pouvoir donné à Christian MASSON</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	---

A l'instar des communes environnantes, Laurent LAEMLÉ propose aux membres du conseil municipal d'approuver un droit de place pour le stationnement des cars de tourisme sur le territoire de HOULGATE. Cela permettrait de réguler l'afflux des véhicules notamment en saison.

Les membres de la CATAC, lors de la réunion du 10 novembre 2021, ont proposé de fixer un tarif à 50 € la journée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à la majorité (1 abstention : Alain BERTAUD), de fixer le droit de place pour le stationnement des bus de tourisme à 50 € par jour et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour copie conforme,

Olivier COLIN,  
Maire.